



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre la pédocriminalité

Question écrite n° 11472

Texte de la question

M. Philippe Brun attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'urgence de renforcer la formation des policiers en matière de pédocriminalité, afin d'assurer à chaque enfant victime une prise en charge rapide, adaptée et protectrice. Les violences sexuelles commises sur mineurs constituent l'un des phénomènes les plus graves auxquels la société est confrontée. Elles laissent des traces profondes, durables, souvent irréversibles. Pourtant, de nombreuses familles qui se présentent dans les commissariats pour signaler de tels faits témoignent de difficultés persistantes, tant dans l'accueil réservé aux victimes que dans la conduite des premières démarches policières. Les auditions sont parfois menées sans formation spécifique, les protocoles adaptés aux enfants ne sont pas toujours maîtrisés et les délais de traitement, trop longs, aggravent encore la détresse de celles et ceux qui cherchent simplement à être protégés et entendus. Si des unités spécialisées existent, elles ne suffisent pas à couvrir l'ensemble du territoire ni à garantir que chaque victime, quelle que soit la ville où elle se présente, trouve face à elle un personnel correctement formé à la pédocriminalité. De nombreux professionnels et associations soulignent la nécessité d'une formation réellement systématique, homogène et actualisée pour l'ensemble des policiers susceptibles de recevoir de tels signalements. Une formation qui permette non seulement d'identifier immédiatement la nature des faits, mais aussi d'orienter les familles vers les services appropriés et d'engager sans délai les actes d'enquête indispensables. Dans ce contexte, il souhaite l'interroger sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que, dans tous les commissariats de France, les policiers puissent bénéficier d'une formation complète et obligatoire à la pédocriminalité. Il lui demande également si un plan national d'harmonisation des pratiques est envisagé, afin de garantir que chaque enfant victime soit accueilli avec le professionnalisme, la vigilance et la protection que la République lui doit.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Brun](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11472

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2025](#), page 10018